

No de résolution  
ou annotation

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

**LE 24 FÉVRIER 2014**

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 18 h, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présent Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE et Messieurs les Conseillers GAËTAN GRAVELINE, PIERRE VAILLANCOURT, GILLES BEAULIEU et JACQUES MASSEAU, formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame MARTINE DUROCHER, Directrice Générale / Secrétaire-Trésorière est aussi présente à la séance.

**ABSENCE MOTIVÉE :** Madame la Conseillère Lise A. Romain

Cette réunion extraordinaire fût convoquée par Monsieur RAYMOND DUROCHER, Maire, concernant les sujets suivants:

- Résolution du CCU en regard d'une nouvelle construction
- Prolongement du réseau d'aqueduc « Chemin du Pont Rouge »

**2014-02-41**

**ATTENDU QU'UNE** demande de construction d'un centre de congrès fut apporté au Comité Consultatif d'Urbanisme;

**ATTENDU QUE** la recommandation du CCU est favorable à cette construction, située au 204, rue Principale;

Il est proposé par madame la conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge entérine la résolution du CCU et autorise l'émission du permis de construction.

Adopté

**2014-02-42**

**CONSIDÉRANT QUE** une demande de prolongement du réseau d'aqueduc pour alimenter en eau potable une nouvelle construction dans le secteur chemin du Pont-Rouge dans la municipalité de Mansfield.

**CONSIDÉRANT QUE** il y a eu sur ce sujet, plusieurs rencontres avec le propriétaire et avec certains représentants de la municipalité de Mansfield;

**CONSIDÉRANT QUE** il y a eu sur ce sujet, plusieurs correspondances et résolutions;

Il est proposé par madame la conseillère DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge entérine la suggestion apportée par le maire monsieur Raymond Durocher dans sa lettre du 12 février, d'ajouter un ADDENDA à l'entente relative à l'alimentation en eau



No. de résolution  
ou annotation

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

portable signée le 12 décembre 2007 avec la municipalité de Mansfield et Pontefract;

**QUE**

le conseil municipal du village de Fort-Coulouge se rencontre prochainement pour mettre en place les modalités de cet addenda;

**DE PLUS**

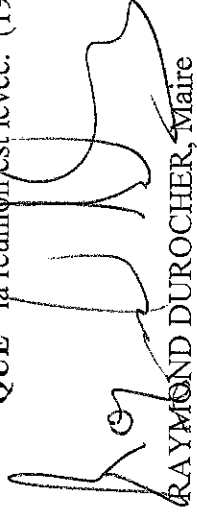
un comité sera formé pour étudier et négocier l'addenda à l'entente avec le comité inter municipal d'alimentation en eau de la municipalité de Mansfield, afin que les deux conseils municipaux approuvent l'addenda.

Adopté

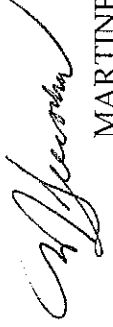
2014-02-43

Il est proposé par monsieur le conseiller JACQUES MASSEAU  
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion est levée. (19H07)

  
RAYMOND DUROCHER, Maire

Adopté



MARTINE DUROCHER,  
Directrice Générale/ Secrétaire-Trésorière

T:\Everyone\PROCÈS\_VERBAUX\Min\_ExtraOrdj\_24février2014